

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2021–2022

7 JUIN 2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2022 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de l'inflation sur l'indexation de certaines dépenses au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	4
1.2	Question de M. André Antoine, intitulée «Indexation du budget des aides à la promotion de l'emploi (APE) en Fédération Wallonie-Bruxelles»	7
1.3	Question de M. Matteo Segers, intitulée «Impact des taux négatifs sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et solution durable»	9
1.4	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Problématique de la violence à l'égard des agents des services publics»	12
1.5	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique»	14
1.6	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Action du gouvernement en matière de diversité de l'administration»	14
1.7	Question de M. André Antoine, intitulée «Proportion de personnes handicapées dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	14
1.8	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Surchauffe des prix dans le domaine de la construction»	19
1.9	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Développement de la stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires»	21
1.10	Question de M. Yves Evrard, intitulée «Absentéisme dans la fonction publique»	22
1.11	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Appel à projets "Repas gratuits" 2022-2023»	24
1.12	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Utilisation et évaluation du test "Genre"»	26

2	Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Modes de financement du programme exceptionnel de rénovation des bâtiments scolaires à hauteur d'un milliard» (article 78 du règlement)	28
3	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	34
3.1	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «État des infrastructures de l'Athénée royal de Rixensart»	34
3.2	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Subventions exceptionnelles relatives aux bâtiments scolaires sinistrés par les inondations du mois de juillet 2021»	36
3.3	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Problèmes d'infrastructures de l'Athénée royal Uccle 2»	38
3.4	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État du chantier à l'Athénée royal La Brise»	40
4	Ordre des travaux	41

Présidence de M. Laurent Léonard, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 15h00.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. André Antoine, intitulée «Impact de l’inflation sur l’indexation de certaines dépenses au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Le Bureau fédéral du Plan (BFP) vient de publier ses prévisions d’indexation à la suite de l’inflation galopante constatée dans notre pays. Ce 30 mai, l’Office belge de statistique (Statbel) a indiqué que l’inflation était passée en mai de 8,31 à 8,97 %, atteignant son plus haut niveau depuis août 1982.

Monsieur le Ministre, alors que ces dernières années nous avons connu une évolution des salaires extrêmement modérée, avec une croissance de 0,99 % en 2020 et de 2,01 % en 2021, vous avez abordé l’exercice 2022 avec le même optimisme. En effet, vous avez annoncé une indexation des salaires à partir du 1^{er} mars 2022, pour laquelle vous avez constitué une provision de 99 468 000 euros inscrits à la division organique (DO) 11 de votre département.

Aujourd’hui, ces prévisions sont largement battues en brèche d’après la communication du BFP qui évoque une inflation de 7,4 % en 2022 et de 3,5 % en 2023, avec dès lors une augmentation des salaires en mai, juin et décembre 2022 ainsi qu’en février 2023 pour autant que l’inflation constatée ne se dégrade plus. Plus récemment encore, des spécialistes ont avancé une augmentation encore plus importante et des sauts d’index plus rapides que prévu. L’application des évolutions de traitement pourrait avoir lieu dès novembre, et non pas décembre, et, pour le premier semestre 2023, il n’y aurait pas une, mais deux évolutions. C’est dire si cela va peser très lourdement sur les travaux budgétaires que nous mènerons dès la fin de cette année, l’essentiel du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles consistant en frais de personnel ou subventions de fonctionnement.

Quel montant budgétaire avez-vous retenu, lors du contrôle budgétaire qui vient d’avoir lieu, pour faire face à cette hausse des augmentations salariales annoncée et confirmée? L’avez-vous déjà redistribué au sein des différentes allocations budgétaires ou l’avez-vous augmenté au sein de la provision disponible de votre département?

En ce qui concerne les subventions de fonctionnement ainsi que l’indexation des contrats-programmes ou des contrats de gestion, quelle augmentation budgétaire

avez-vous retenue pour les différents départements de la fonction publique, de l'enseignement, de la culture, de l'aide à la jeunesse et des sports – tout ce qui constitue l'âme de notre Fédération Wallonie-Bruxelles – afin de leur permettre de faire face notamment à l'explosion des coûts énergétiques? Enfin, envisagez-vous de relever les indemnités de déplacement versées à l'ensemble de nos agents, notamment les agents itinérants qui paient aujourd'hui le litre de carburant plus de deux euros, et alors que la hausse des prix des carburants ne devrait pas cesser? Si vous avez adopté un tel dispositif, quel est-il et quel en est le budget?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Étant donné la relative volatilité au cours de ces derniers mois, je voudrais d'abord insister sur la précaution avec laquelle les paramètres d'inflation doivent être analysés. Les dernières prévisions d'inflation pour l'année 2022, réalisées par le BFP au mois de juin, ont varié de 0,3 % par rapport à celles du mois dernier. Le taux d'inflation devrait dès lors s'élever à 8,1 % cette année, contre 3,5 % en 2023. L'indice pivot pourrait à nouveau être atteint en septembre 2022 et en janvier 2023, mais ne devrait ensuite plus l'être avant 2024. Ce sont les dernières informations dont nous disposons.

L'évolution des paramètres d'inflation entraînera une augmentation des dépenses pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais cette augmentation sera largement compensée par l'effet de l'inflation sur l'augmentation de nos recettes. Nous avons cette chance, si l'on peut dire. Cependant, l'exercice d'estimation de l'impact de l'inflation est complexe en raison de la multitude des modes de calcul d'indexation des différentes enveloppes budgétaires.

En ce qui concerne l'indexation des traitements du personnel de l'enseignement et du personnel administratif, nous tablons généralement sur un surcoût de 10 millions d'euros pour un mois d'indexation supplémentaire, ce qui équivaldrait à une augmentation de 50 millions d'euros pour les cinq mois d'indexation additionnelle prévus dans les prévisions de juin. Ces prévisions sont différentes de celles du mois de mars utilisées pour le contrôle budgétaire. Pour rappel, les estimations du contrôle budgétaire tablaient déjà sur un peu plus de 130 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget initial.

En ce qui concerne l'indexation des dotations, des subventions de fonctionnement, des contrats-programmes ou de toute autre dotation dont le mécanisme d'indexation est fixé par décret ou arrêté, la projection des résultats du contrôle budgétaire adaptée aux nouveaux paramètres d'inflation nous permettrait de retenir théoriquement une augmentation de nos dépenses d'approximativement 130 millions d'euros.

L'évolution de l'inflation entraînerait donc une hausse globale de nos dépenses de 180 millions d'euros: 50 millions d'euros pour le traitement et 130 millions d'euros pour les subventions indexées. J'insiste toutefois sur le fait que ces estimations

doivent être analysées avec prudence. Tout cela pourrait changer assez rapidement puisque, d'une part, le caractère relativement volatil des estimations au cours des derniers mois implique que la photo de nos dépenses budgétaires pour l'année 2022 évoluera probablement d'ici la fin de l'année et, d'autre part, ces résultats se basent sur des estimations partielles.

Comme indiqué lors de nos derniers échanges sur le rapport du Comité de monitoring, l'ajustement budgétaire de la fin de l'année permettra de réaliser une estimation plus fine de l'impact de l'indexation, sur chaque article de base (AB), et de solliciter l'octroi des crédits additionnels nécessaires en 2022.

Par ailleurs, la provision pour le saut d'index constituée lors du budget initial n'a pas encore été utilisée ou distribuée. La hausse des dépenses de consommation énergétique est actuellement prise en charge dans le cadre du budget initial.

Enfin, concernant l'augmentation du prix du carburant, les indemnités kilométriques de déplacement versées aux agents de la Fédération seront révisées le 1^{er} juillet, sur la base de l'indice santé du mois de mai. Cette révision entraînera bien entendu l'augmentation des indemnités de déplacement pour soutenir les agents face à l'évolution, parfois significative, du prix du carburant.

M. André Antoine (Les Engagés). – Conformément à la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, la Fédération Wallonie-Bruxelles a la chance d'avoir un effet élastique entre les recettes et les dépenses, avantage dont ne jouit pas la Wallonie et qui lui pose d'ailleurs des soucis supplémentaires.

Monsieur le Ministre, il y avait une provision de 100 millions d'euros au budget initial. Lors du contrôle budgétaire, vous avez augmenté cette provision de 30 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les 50 millions d'euros que vous venez de citer. Le total s'élève donc à 180 millions d'euros pour le personnel et 130 millions d'euros pour les frais de fonctionnement. Ai-je bien compris vos propos?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Il y a une provision d'environ 100 millions d'euros à laquelle je n'ai pas touché et qui pourra être utilisée pour les indexations. Il faudra examiner l'ensemble des recettes et des dépenses lors du conclave et de l'ajustement budgétaires d'octobre prochain.

M. André Antoine (Les Engagés). – Au mois de mai, vous avez donc acté 130 millions d'euros auxquels vous ajoutez 50 millions d'euros. Le montant consacré à l'indexation salariale serait donc de 180 millions d'euros et celui dévolu aux frais de fonctionnement serait de 130 millions d'euros.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-

Bruxelles Enseignement. – Nous avons considéré qu'un ajustement budgétaire n'était pas nécessaire, car les différentes estimations et notre provision permettent a priori de tenir le coup jusqu'à la fin de l'année, sachant que nous procéderons à un ajustement à ce moment-là.

1.2 Question de M. André Antoine, intitulée «Indexation du budget des aides à la promotion de l'emploi (APE) en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Ce n'est plus un mystère pour personne, le gouvernement wallon a renoncé à la moindre indexation de la dotation des aides à la promotion de l'emploi (APE). Le budget APE représente en Wallonie, près d'un 1,2 milliard d'euros et finance ainsi près de 65 000 personnes dans les secteurs du non marchand et de l'enseignement, qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des pouvoirs locaux, et également quelques postes de la fonction publique de la Communauté française.

Près de 3 477 employeurs du secteur non marchand et 612 des pouvoirs locaux sont concernés. Ils espéraient voir leur enveloppe salariale évoluer au rythme de l'indexation constatée cette année afin d'assurer à leur tour une juste rémunération aux membres de leur personnel, bénéficiant de l'évolution de l'indice santé.

La Wallonie a toujours agi de la sorte. Des dispositions, souvent prises à l'ajustement budgétaire, ont toujours permis d'indexer dans l'année les salaires et même d'intervenir sur une partie de la dérive barémique, importante au regard de l'ancienneté et de l'âge de ce personnel.

Tous ces secteurs – les pouvoirs locaux et le non-marchand – sont donc confrontés à une inflation historique, de l'ordre de 8,1 % en 2022 et prévue à 3,5 % en 2023, selon vos dires, Monsieur le Ministre. C'est dire si l'onde de choc sera violente pour les employeurs confrontés à de telles augmentations salariales. Près de 50 millions d'euros étaient nécessaires, toutes choses étant égales par ailleurs, pour garantir la neutralité de ces augmentations. Or, le gouvernement wallon a finalement refusé de compenser, laissant les employeurs et travailleurs complètement désemparés.

Cette décision va totalement à l'encontre des déclarations maintes fois répétées lors de l'adoption du décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle va également à contre-courant de la Déclaration de politique régionale (DPR) qui proclamait la stricte neutralité financière pour les pouvoirs locaux.

C'est un coup dur pour une série de secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles: non seulement pour l'enseignement, puisque ce secteur fait largement appel aux APE, mais aussi pour l'aide à la jeunesse, l'accueil temps libre (ATL), le sport,

les crèches, les médias de proximité, etc. Rares sont les secteurs qui ne sont pas concernés par l'intervention de collaborateurs APE.

Que dire de ces associations et pouvoirs organisateurs qui devront subitement trouver des moyens financiers en cours d'année pour assurer l'indexation de leurs agents, puisque de nombreuses commissions paritaires les y obligent? Les salaires ne sont généralement pas très élevés pour les titulaires de ces postes. Les associations elles-mêmes ne roulent pas sur l'or pour y faire face. Elles devront en sus assumer les demandes d'augmentation des frais de déplacement de certains de leurs agents et faire face à l'augmentation du prix du carburant. Dès lors, de nombreuses fédérations se plaignent aujourd'hui et appellent le gouvernement wallon à revoir sa position en la matière.

En tant que ministre du Budget, à l'annonce de ces mauvaises nouvelles, qu'avez-vous entrepris auprès de vos homologues wallons, M. Dolimont et Mme Morreale? Comptez-vous les rencontrer?

Avez-vous trouvé une solution qui, de votre côté, soulagerait les pouvoirs organisateurs et les associations qui relèvent directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? En tant que ministre de tutelle de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), avez-vous pris contact avec son conseil d'administration? Cet organisme était-il également concerné par des APE octroyées aux écoles? Si oui, pour quel volume budgétaire? La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle dégager les moyens nécessaires pour compenser les promesses non tenues par le gouvernement wallon?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Pour votre information, Monsieur le Député, le ministre-président a interpellé en avril dernier la ministre wallonne de l'Emploi Christie Morreale afin de relayer, à la suite de l'inflation historique et imprévue, les difficultés financières encourues par les bénéficiaires du dispositif APE relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès lors, je vous invite à interroger le ministre-président sur les suites données à sa démarche. L'inflation portera le coût du personnel APE à un montant supérieur au financement budgétaire de la Région wallonne prévu pour 2022. Dans la grande majorité des cas, le personnel APE est directement à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière paie directement les traitements qui sont indexés automatiquement sur la base des estimations publiées mensuellement par le Bureau fédéral du Plan (BFP). Dans la grande majorité des cas, l'écart négatif entre les coûts réels et le budget de financement de la Région wallonne sera donc à la charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une intervention additionnelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les autres postes APE serait discutée lors du prochain conclave budgétaire, le cas

échéant. Toutefois, au vu de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les marges de manœuvre sont réduites. Voilà quelques éléments d'information répondant à votre question. N'hésitez pas à interroger mon collègue.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je savais que votre père était timide, mais j'ignorais que vous l'étiez aussi, Monsieur le Ministre. Je le découvre aujourd'hui. Il m'étonne qu'en tant que ministre du Budget, vous n'ayez pas pris langue avec votre collègue, la ministre wallonne Morreale. Par ailleurs, il me semble assez naturel que M. Jeholet s'adresse au ministre wallon des Finances et du Budget, M. Dolimont.

Je note donc que vous me renvoyez vers le ministre-président, tel le fameux spadrap dont Tintin tente de se débarrasser lors d'un voyage en avion. Soit, vous avez gagné quinze jours, mais rassurez-vous, j'irai le questionner, fort de vos encouragements.

En revanche, j'entends, sans que vous avanciez de chiffres, que vous pourriez intervenir partiellement ou totalement pour soutenir les employeurs qui relèvent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si tel est votre intention, j'inclurai évidemment cet élément dans ma question au ministre-président.

1.3 Question de M. Matteo Segers, intitulée «Impact des taux négatifs sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et solution durable»

M. Matteo Segers (Ecolo). – Ces derniers mois, les taux négatifs pratiqués par les banques ont beaucoup fait parler d'eux. C'est logique, car, selon mon analyse, ils relèvent d'une dérive fiscale contraire à l'intérêt public. En effet, les taux négatifs ne s'appliquent pas uniquement aux personnes fortunées. Ils affectent aussi des organismes d'intérêt public comme nos écoles, nos plus grandes associations et nos administrations.

Monsieur le Ministre, je pense que vous serez d'accord avec la position du groupe Ecolo: selon nous, la pratique qui touche nos relais sociétaux et nos institutions doit être régulée. Il est essentiel de rappeler que les montants épargnés par certains de ces établissements – des ONG, des associations, des collectivités, voire des mutuelles – dépassent les 250 000 euros et sont soumis à des taux d'intérêt négatifs parfois importants. Cet argent est perdu pour leurs actions, au profit des banques.

Le système de subventionnement amène les organisations et institutions à percevoir des aides directes leur permettant d'assurer une trésorerie saine et d'établir un plan annuel, voire pluriannuel. D'ailleurs, le mécanisme du Fonds Écureuil assure ces liquidations en début d'année. Les bénéficiaires reçoivent donc préalablement le montant global pour l'année, qu'ils placent. Or, si les taux sont négatifs, ils perdent de l'argent.

Par ailleurs, j'ai appris que certains groupes scolaires doivent payer des sommes très élevées. En Flandre, le groupe scolaire gantois GO!, qui rassemble 33 établissements, annonce un intérêt négatif qui ampute ses moyens de quelque 50 000 euros par an. Cette somme pourrait couvrir l'achat, par exemple, d'une quarantaine de tableaux numériques ou l'organisation de sorties scolaires équivalant à 40 représentations théâtrales.

Pour le groupe Ecolo, cette question est extrêmement importante, à tel point que nous avons déposé au Parlement fédéral un texte demandant l'annulation des taux d'intérêt négatifs pour les organismes publics et associatifs. Alors que les taux se font moins pressants pour l'instant, il convient quand même d'agir avant que cela ne se reproduise. Certes, on ne sait pas de quoi demain sera fait, mais gouverner, c'est prévoir! Je souhaite vous entendre sur ce problème et comprendre ce que les taux négatifs coûtent à la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux acteurs qu'elle soutient.

Avez-vous été informé à ce sujet? Le gouvernement se penche-t-il sur ce problème? Dans la négative, pourquoi ne pas le faire maintenant afin de trouver des solutions pour l'avenir? Avez-vous une estimation des pertes subies par les organisations et les institutions subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les conséquences pour les mondes de l'école, de l'audiovisuel, de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse et des hôpitaux universitaires? Est-il possible d'évaluer ces pertes et d'en faire un cadastre?

En ce qui concerne les comptes, la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été touchée par les taux négatifs durant cette dernière année? Dans l'affirmative, pour quels montants? De manière plus générale, comment voyez-vous la réponse adéquate à co-construire pour combattre ensemble cette réalité? Le gouvernement, eu égard au contexte, plaide-t-il, notamment auprès du pouvoir fédéral, pour la suppression des taux négatifs imposés à nos opérateurs? Comme vous l'aurez compris, nous refusons de perdre des montants destinés à une organisation ou une politique humaine au profit des banques. Il me semble que vous partagez cette position. Dès lors, comment pouvons-nous agir ensemble?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Tout d'abord, Monsieur le Député, permettez-moi de resituer le contexte des taux négatifs. Depuis la crise de la dette dans la zone euro qui a débuté en 2010, la Banque centrale européenne (BCE) a pris différentes mesures «non conventionnelles» afin de protéger la valeur de la monnaie unique et d'atteindre l'objectif d'inflation de 2 %.

À la suite de la crise de la Covid-19, la BCE a encore renforcé ses mesures, notamment en réduisant le taux appliqué à la facilité de dépôt, qui est le prix que paient les banques commerciales lorsqu'elles déposent à la BCE l'argent disponible sur

leur compte en fin de journée. Le taux est actuellement fixé à un niveau historiquement bas de -0,50 %. Ces derniers mois, les banques ont progressivement répercuté ces conditions tarifaires sur les montants détenus par leurs clients sur leur compte à vue ou leur compte d'épargne. La Fédération Wallonie-Bruxelles a heureusement été épargnée, car elle ne paie pas d'intérêt négatif sur les soldes créditeurs des comptes faisant partie de sa trésorerie centralisée auprès de la banque Belfius. Cela est dû aux bonnes conditions du contrat de caissier qui avait été négocié en 2018 pour la période 2019-2023, soit avant l'accélération des mesures non conventionnelles de la BCE.

La centralisation des trésoreries regroupe à ce jour 645 comptes à vue détenus par l'administration et certains organismes du périmètre comme la plupart des organismes administratifs publics (OAP) de type 1 et 2, la RTBF et les services administratifs à comptabilité autonome (SACA). Chacune de ces entités bénéficie à ce jour sur ses comptes des mêmes conditions que la Fédération Wallonie-Bruxelles et ne paie donc pas les intérêts négatifs.

Ces conditions favorables ne sont toutefois pas extensibles à tous les organismes financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'une part, tous ne font pas partie de son périmètre de consolidation et ne sont donc pas considérés comme des entités satellites de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autre part, dans le cadre du contrat de caissier, nous sommes engagés avec Belfius à conserver des conditions similaires à celles qui prévalaient lors de la conclusion du contrat en 2019, c'est-à-dire à ne pas augmenter déraisonnablement les montants créditeurs de la trésorerie centralisée. Pour cela, nous avons des échanges réguliers et notre capacité d'action est donc limitée à cet aspect.

En revanche, le pouvoir fédéral, grâce à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), permet désormais aux écoles et aux communes de recevoir le placement de leurs avoirs afin d'échapper aux taux négatifs. En dehors de cette initiative, je n'ai pas connaissance d'autres dispositifs qui permettent de contourner les taux négatifs.

Toutefois, l'inflation forte ces derniers mois pousse maintenant la BCE à agir pour la contrer et revenir à son objectif d'inflation de 2 %. Elle a ainsi annoncé la fin des achats d'actifs avant de remonter ces taux directeurs probablement durant l'été 2022. Le taux de dépôt reviendra donc probablement à zéro très prochainement.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il semble que nous sommes d'accord quant au périmètre de consolidation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, deux questions subsistent.

La première concerne le Fonds Écureuil et donc les opérateurs qui ne seraient pas protégés des taux d'intérêt négatifs et qui doivent payer, en début d'année, des montants qui sont dès lors perdus. Ne faut-il pas ici prendre une mesure pour que

ceux qui ont accès au Fonds Écureuil puissent garder l'intégralité de leur subvention? En outre, ne doit-on pas mener une réflexion de fond sur le Fonds Écureuil lui-même, pour lequel cela ne vaut finalement même plus la peine d'être éligible, car l'opérateur y perdrait de l'argent?

La seconde question a trait au cadastre. Vous avez répondu correctement: aucun problème ne se pose pour la RTBF et pour tous ceux qui sont dans le périmètre. Or, il n'est pas normal que des établissements scolaires soient soumis à des taux d'intérêt négatifs. Il faut donc évaluer les pertes à moyen terme. Les pertes des écoles sont-elles éligibles? Par ailleurs, prenons le cas d'un organisme culturel subventionné: ses pertes dues aux taux d'intérêt négatifs sont-elles éligibles pour la Commission européenne? Je n'en suis même pas sûr, puisque l'intérêt public consiste à soutenir l'action directe.

Il faut dès lors établir un cadastre pour que les opérateurs ne se retrouvent pas eux-mêmes en danger. J'entends que les autorités ne sont pas insensibles à cette problématique. Nous devons absolument prendre des mesures pour que, si le cas se reproduit, les opérateurs ne subissent pas des pertes financières qui pourraient les mettre en danger.

1.4 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Problématique de la violence à l'égard des agents des services publics»

M. Yves Evrard (MR). – Situés en première ligne, les agents des services publics font le lien entre l'administration et la population. Ils sont en contact direct avec les citoyens et ils doivent parfois essuyer leurs reproches ou leurs mécontentements, qui peuvent parfois prendre la forme de violences physiques ou verbales. Le phénomène gagne malheureusement du terrain. La presse a récemment rapporté que la ville de Bruxelles avait recensé quatorze cas d'agressions en 2021, dont douze à l'égard d'agents de sexe féminin. À cela il faut ajouter les incivilités récurrentes commises à l'égard des policiers, des pompiers, des membres du personnel médical ou encore des facteurs.

Monsieur le Ministre, quelle est la situation en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures avez-vous prises pour prévenir la violence à l'égard des agents des services publics? Quels sont les types de prise en charge des victimes? Le Comité de secteur XVII vous a-t-il adressé des recommandations? Si oui, quelle suite leur avez-vous réservée? Discutez-vous de cette problématique, et notamment des bonnes pratiques à adopter, avec les autres niveaux de pouvoir?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Dans bon nombre de nos services, les membres du personnel sont susceptibles d'être en contact avec des personnes extérieures à l'institution. Les interactions avec ces tiers peuvent être une source de tensions, de stress, voire de violence ou de harcèlement. Pour permettre au ministère de réagir

de manière appropriée aux comportements anormaux ou abusifs émanant de tiers ou de mieux les anticiper, un dispositif est prévu par le Code du bien-être au travail. Il prévoit d'enregistrer ces comportements afin d'être en mesure d'identifier et d'évaluer les risques pour ensuite développer des mesures appropriées de prévention.

Lorsqu'un travailleur estime être victime de violences, qu'elles soient verbales ou physiques, ou de harcèlement moral ou sexuel de la part d'un tiers, il peut déposer une déclaration dans un registre des faits de tiers. Cette déclaration, accessible par le biais d'un formulaire électronique disponible sur l'intranet et contient une description des faits et leur date. Les données récoltées sont transmises annuellement aux services internes pour la protection et la prévention au travail (SIPPT).

Il en ressort que deux faits ont été rapportés en 2019, quatre en 2020 et trois en 2021. Concernant les mesures préventives pour les travailleurs de première ligne, une formation à la gestion de l'agressivité est organisée par l'École d'administration publique (EAP). En outre, certaines implantations du ministère sont dotées d'entrées accessibles uniquement au personnel qui dispose d'un badge d'accès. Des caméras sont également installées dans les parkings et aux différentes issues du bâtiment. Certaines implantations disposent en plus d'un service de gardiennage chargé de surveiller l'accès au bâtiment, d'assurer la sécurité des agents et de veiller au bon déroulement des entretiens entre les agents et leurs publics.

La prise en charge des victimes est organisée conformément à la législation en vigueur. Tout membre du personnel qui, lors de l'exécution de son travail, subit un acte de violence commis par des personnes extérieures peut recevoir, très rapidement, une écoute et un soutien psychologique de la part de la Direction de la médiation et de l'information sur le bien-être au travail. Ce service dispose de personnes formées à ces questions, comme des psychologues et des travailleurs sociaux. Le membre du personnel peut également rencontrer une personne de confiance ou un conseiller en prévention spécifiquement chargé de la gestion des risques psychosociaux.

Le Comité de secteur XVII ne m'a pas soumis de recommandations. Pour autant, les comités inférieurs de concertation abordent la question de la violence à l'égard de nos agents de manière circonstancielle. Ces concertations peuvent donner lieu au réaménagement des mesures de sécurité, comme ce fut le cas assez récemment au sein de l'Administration générale de l'enseignement, et au redéploiement des dispositifs d'accès aux bâtiments en vue d'une meilleure coordination des services d'accueil et de sécurité.

Enfin, dès lors que le besoin n'a pas été exprimé, il n'existe pas de processus intégré d'échanges de bonnes pratiques avec les autres niveaux de pouvoir. Il est néanmoins entendu qu'en cas de besoin, les forces de l'ordre sont consultées et appelées à relayer ce qu'elles préconisent comme étant de bonnes pratiques. Cette

démarche est plus particulièrement systématisée dans les maisons de justice. À Bruxelles, un comité de sécurité réunit tous les deux mois les services du ministère qui gèrent les questions de prévention et de sécurité, la zone de police de Bruxelles-Ouest et le service de gardiennage pour aborder la question de la sécurité aux abords de nos bâtiments.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d’avoir répondu précisément à ma question. Il nous faut prêter une très grande attention au phénomène. Les images récentes montrant un ambulancier roué de coups, et même poignardé, alors qu’il portait secours à des concitoyens, font réfléchir à deux fois sur la situation des agents de la fonction publique. Cette agression a créé un sentiment de malaise, d’autant plus que ses auteurs ont été relâchés après deux jours.

J’entends bien qu’il existe toute une série de dispositifs, mais il nous faut être extrêmement attentifs et renforcer ces mécanismes pour réduire l’inquiétude du personnel de la fonction publique qui évolue parfois dans un environnement de travail anxiogène. Cela permet aussi de contenir les phénomènes de burn-out et d’absentéisme. Vous avez expliqué qu’un membre du personnel a la possibilité de déposer une déclaration auprès du SIPPT. J’espère que, dans les cas les plus graves, l’administration porte plainte pour faire valoir ses droits et protéger son personnel.

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique»

1.6 Question de M. Calvin Soiresse Njall, intitulée «Action du gouvernement en matière de diversité de l’administration»

1.7 Question de M. André Antoine, intitulée «Proportion de personnes handicapées dans la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Yves Evrard (MR). – La presse rapporte que la proportion de personnes en situation de handicap employées au sein de la fonction publique fédérale ne s’élève aujourd’hui qu’à 1,06 %, alors que l’arrêté royal du 16 mars 2007 organisant le recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique administrative fédérale prévoit un objectif de 3 %. Ces chiffres s’inscrivent malheureusement dans une dynamique à la baisse puisqu’en 2020, le taux se situait à 1,22 %. À l’inverse, le secteur privé semble enregistrer une belle progression dans l’inclusion des personnes porteuses d’un handicap. La situation dans le secteur public peut s’expliquer en partie par le départ à la pension de certains agents qui ne sont pas remplacés, ainsi que par le faible nombre de candidatures émanant de personnes en situation de handicap. Peut-être ces dernières trouvent-elles leur place dans le secteur privé, ce dont je me réjouirais.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la situation est légèrement meilleure qu'au pouvoir fédéral. La proportion de personnes en situation de handicap employées au sein du ministère a augmenté ces dernières années, passant de 1,53 % en 2019 à 1,7 % en 2021. Toutefois, ces résultats demeurent bien en deçà du seuil de 2,5 % fixé par la réglementation.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de chiffres actualisés sur cette problématique? Avez-vous une idée de l'évolution des tendances que je viens de citer? La Déclaration de politique communautaire (DPC) promet «une administration diversifiée qui soit un exemple visible pour les autres employeurs». Or, au vu des chiffres, le secteur privé n'a pas attendu l'exemple de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de l'État fédéral. Quelles sont les priorités actuellement portées dans le sillage du contrat d'administration pour accroître l'inclusion des personnes en situation de handicap? Quelles sont les synergies avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et le service Phare (Personne handicapée autonomie recherchée)?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La diversité au sein de l'administration est une préoccupation essentielle. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit garantir aux citoyens une administration diversifiée dans laquelle chacun se reconnaît, à laquelle chacun s'identifie et qui promeut l'égalité des chances. En 2018, l'administration wallonne a lancé l'année de la Diversité-Égalité en adoptant une charte qui invite l'ensemble du personnel de l'administration à s'engager pour lutter contre toute forme de discrimination. Cette charte avait pour but de garantir la promotion de l'égalité et de la diversité au sein de l'administration; un plan d'action s'étalant de 2018 à 2020 a été établi afin d'implémenter des mesures concrètes pour la formation et le développement d'outils de communication. Ces outils permettront une meilleure intégration, dans chaque service, de personnes en situation de handicap.

La DPC indique que le gouvernement veillera à «développer une administration diversifiée qui soit un exemple visible pour les autres employeurs, en matière d'égalité des femmes et des hommes, d'emploi de personnes en situation de handicap et d'emploi de personnes d'origine étrangère». Elle indique également que le gouvernement veillera à «plaider pour instaurer une conférence interministérielle consacrée à la question des droits des personnes en situation de handicap».

Monsieur le Ministre, quelles mesures ont-elles été prises pour favoriser la diversité au sein de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus spécifiquement, quels outils précis ont-ils été créés pour favoriser l'engagement des personnes porteuses d'un handicap et des personnes d'origine étrangère? Des formations et des outils de communication ont-ils été développés comme en Région wallonne? Disposons-nous d'un aperçu chiffré de la diversité et de son évolution par rapport à la législature précédente? Avons-nous engrangé des avancées? Quelles actions avez-vous entreprises pour plaider, auprès des autres entités, en

faveur d'une conférence interministérielle sur la situation des personnes en situation de handicap?

M. André Antoine (Les Engagés). – La presse a effectivement épinglé le taux de personnes handicapées dans les administrations fédérales. Ce taux a péniblement atteint 1,06 % en 2021, contre 1,22 % en 2020, selon les chiffres communiqués par la ministre Lalieux. Les raisons de ce mauvais bulletin sont connues et répétées au fil des rapports de la Commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale (CARPH): de nombreuses personnes handicapées qui prennent leur retraite ne sont pas remplacées. Économie oblige, le recrutement est en recul dans la fonction publique. Pourtant, depuis 2007, un arrêté royal oblige les services publics fédéraux à atteindre un quota de personnes handicapées de 3 %.

De leur côté, au début de l'année 2020, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les différents organismes d'intérêt public (OIP) comptaient 1,45 % d'agents en situation de handicap, alors que l'objectif est fixé à 2,5 %. Néanmoins, Monsieur le Ministre, vous avez récemment déclaré vouloir réserver prioritairement 5 % des nouveaux recrutements à des personnes handicapées. Malheureusement, la crise sanitaire a bouleversé la donne.

Aujourd'hui, quelle est la proportion de personnes handicapées employées au sein de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ce chiffre a-t-il baissé à la suite de la crise sanitaire? Une révision des objectifs est-elle à l'ordre du jour? Allez-vous décider une priorité d'embauche de personnes présentant un handicap? Par ailleurs, des budgets supplémentaires sont souvent nécessaires pour accompagner les personnes en situation de handicap ou pour réaliser des travaux favorisant l'accessibilité des bâtiments.

Dans le secteur privé, la récente étude d'Acerta, portant sur 30 000 entreprises, est assez stupéfiante et particulièrement prometteuse pour les personnes handicapées. En cinq ans, le taux de travailleurs en situation de handicap a progressé de 10 %. Ils représentent désormais un travailleur sur 409. Le secteur de l'horeca a enregistré une progression de plus de 33 %! Le secteur non marchand présente également un excellent bulletin en termes d'intégration. En outre, l'étude relève un élément encore plus significatif: ce sont les petites structures, comptant entre cinq et neuf employés, qui accueillent le plus souvent des personnes handicapées. Dès lors, pourriez-vous vous inspirer de ce qui se fait dans ces petites structures privées pour l'organiser avec un objectif plus ambitieux dans les services publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À la date du 31 mai 2022, le taux de personnel en situation de handicap connue dans la fonction publique en Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 1,66 %. Ce chiffre est en légère baisse par rapport au taux

observé il y a un an, qui était à 1,70 %. Nous sommes donc encore assez loin de l'objectif fixé; toutefois, aucune modification de ce dernier n'est prévue. Cette baisse peut s'expliquer notamment par le fait que les personnes en situation de handicap qui quittent leur fonction ne sont pas systématiquement remplacées par d'autres personnes en situation de handicap, ainsi que par la faible proportion de candidatures de personnes en situation de handicap lors de la publication d'offres d'emploi.

Pour accroître le taux d'occupation des personnes en situation de handicap, plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre du projet «Fonction publique inclusive», lancé en 2016. Parmi ces initiatives figure notamment le recours au contrat d'adaptation professionnelle, qui vise à assurer une meilleure formation en situation réelle de travail pour préparer l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Mentionnons également la création d'un budget de 200 000 euros pour recruter spécifiquement du personnel en situation de handicap, ainsi que la communication sur la nécessité de respecter le taux d'occupation fixé par la réglementation et l'obligation de réserver 5 % des emplois aux personnes en situation de handicap aussi longtemps que ce taux n'est pas atteint.

L'évolution insuffisante du taux de personnel en situation de handicap est liée au fait que ces leviers n'ont pas encore été pleinement utilisés. Concernant les contrats d'adaptation professionnelle, les périodes successives de confinement ont freiné le processus, étant donné l'incertitude quant à la possibilité d'accueillir et de former les personnes éventuellement recrutées. Le retour à une situation plus stable devrait permettre de relancer pleinement l'inclusion des personnes en situation de handicap.

À propos des synergies avec les agences régionales dédiées aux personnes en situation de handicap, l'administration a effectivement entamé de nombreuses collaborations, notamment en ce qui concerne le conseil pour l'aménagement du poste de travail, la collaboration dans le cadre des contrats d'adaptation professionnelle et la participation à divers événements en vue de promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour favoriser la diversité en son sein, l'administration réalisera un audit de la diversité afin de déterminer la composition de son personnel en fonction des critères suivants: le genre, le handicap, l'origine et l'âge. Ce premier audit constituera la mesure de référence selon laquelle il conviendra d'envisager des mesures correctrices et des actions positives. Toutefois, ce projet vient d'être lancé; je ne dispose donc pas encore d'une cartographie de la diversité au sein de l'administration.

En attendant les résultats de cet audit, des projets sont naturellement en cours. Au mois de février 2022, le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un Plan «Bien-être» dans lequel les questions liées à la discrimination sont traitées avec une attention particulière grâce à un plan de communication et de

sensibilisation. Ce plan vise en premier lieu à mieux faire connaître les principaux acteurs du bien-être, leurs rôles et modalités de contact; il s'agit ensuite de prévenir les risques psychosociaux en surveillant particulièrement les publics les plus exposés et l'incidence des discriminations.

Le contrat d'administration prévoit aussi la désignation de référents pour l'égalité et la diversité, qui auront pour mission d'accompagner et de sensibiliser les agents du ministère. En termes de formation, l'École d'administration publique (EAP) propose une formation intitulée «Gestion de la diversité et de l'égalité dans les équipes et lutte contre les discriminations». Cette formation est proposée à tous les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Service public de Wallonie (SPW). Dispensée par Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), elle vise à appréhender et appliquer les concepts de diversité et d'égalité dans la pratique professionnelle quotidienne.

Dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) Bien-être, Sport, Familles et Handicap, j'ai plaidé pour une réflexion afin d'améliorer l'échange de bonnes pratiques relatives au recrutement de personnes en situation de handicap au sein des administrations publiques. Cette réflexion sera menée dans le cadre de la stratégie interfédérale handicap 2021-2030 et fera le lien avec la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et la stratégie de la Commission européenne relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je note que plusieurs moyens sont mobilisés, notamment un budget de 200 000 euros. Néanmoins, force est de constater que la situation est en train de se dégrader. Vous avez indiqué que certains leviers n'ont pas été pleinement utilisés, mais encore faudrait-il savoir ces leviers sont les bons. Une évaluation à cet égard dans quelques semaines ou quelques mois permettrait de vérifier que nous avançons dans la bonne direction.

Vous avez également mentionné la volonté d'encourager l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de la CIM Bien-être, Sport, Familles et Handicap. Toutefois, étant donné les résultats encourageants déjà constatés dans le secteur privé, vous pourriez vous adresser aux éventuels acteurs qui se seraient déjà penchés sur la question. Les chambres de commerce, par exemple, pourraient peut-être vous aider dans votre réflexion afin de trouver les clés qui permettraient d'atteindre des taux d'emploi plus proches de nos objectifs.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Dans ma commune et à Bruxelles en général, il existe un quota pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap dans l'administration.

Monsieur le Ministre, vous avez cité le faible nombre de candidatures émanant de personnes handicapées; en effet, certaines personnes ont une sorte de complexe d'infériorité et ne posent pas leur candidature, car elles sont certaines qu'elles ne

seront de toute façon pas engagées. En réponse à cela, certaines ASBL travaillent avec les administrations communales de Bruxelles pour inciter les personnes en situation de handicap et les personnes d'origine étrangère à déposer plus de candidatures. La diversité au sein des jurys amène aussi des réflexions beaucoup plus poussées lors d'un recrutement. C'est notamment le cas dans le secteur culturel, où un travail important a été mené pour que les jurys comptent plus de femmes et de personnes en situation de handicap. Les structures associatives privées dont c'est la spécialité peuvent nous aider à atteindre les objectifs.

Par ailleurs, la CIM Bien-être, Sport, Familles et Handicap devra accorder une attention particulière à cette question. Il faut tout faire pour relever le nombre de personnes en situation de handicap, mais aussi de personnes d'origine étrangère, dans notre administration. Comme je le disais dans ma question, la diversité de l'administration doit refléter celle de la société.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je ne comprends pas que les résultats des secteurs public et privé soient à ce point contrastés. Les petites structures privées font un bond de 10 %, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'État fédéral enregistrent tous deux un recul. Ayons le courage d'admettre que nous avons échoué, pour l'instant.

La recherche de sens à travers l'épanouissement professionnel est extrêmement importante pour les personnes en situation de handicap. J'entends bien les initiatives que vous avez citées, Monsieur le Ministre, notamment l'organisation d'un audit de l'emploi dans la fonction publique, mais si vous ne fixez pas un objectif accompagné de budgets pour favoriser le recrutement, l'accompagnement et l'accessibilité des bureaux, jamais nous n'y arriverons.

Je ne manquerai pas de vous en reparler dans quelques mois en espérant ne fût-ce qu'une infime amélioration dans le chef de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui devrait montrer l'exemple.

1.8 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Surchauffe des prix dans le domaine de la construction»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, les hausses successives des prix des matériaux et des énergies ont de fortes conséquences pour le secteur de la construction. Interrogé récemment dans les médias, un représentant de l'Union professionnelle du secteur immobilier a déclaré que des projets totalisant 750 000 mètres carrés de surface sont actuellement mis à l'arrêt ou tout simplement reportés, à cause des incertitudes qui planent autour de l'évolution des prix. La Confédération Construction estime que sept entreprises sur dix connaissent désormais une détérioration des délais de livraison, alimentée pour bonne partie par la hausse des prix déjà mentionnée.

Évidemment, la situation a un impact certain. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre en ce qui concerne les bâtiments scolaires. Toutefois, Monsieur le Ministre, je souhaiterais obtenir un éclairage de votre part sur les incidences générales de cette surchauffe des prix, notamment sur la bonne gestion des bâtiments administratifs de notre institution. Concrètement, dans quelle situation nous trouvons-nous? Des sources de difficultés sont-elles identifiées pour les chantiers en cours ou à venir? Disposez-vous de données quant à d'éventuels surcoûts? Quelles sont les mesures qui permettent de nous prémunir le plus possible face aux risques liés aux circonstances?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La surchauffe des prix a évidemment une incidence sur nos implantations administratives. Tout d'abord, à propos de la maintenance des bâtiments, les coûts d'entretien des installations techniques couverts par le contrat d'entretien et de garantie totale sont restés stables. En effet, la formule de révision de prix ne comprend que la main-d'œuvre et pas les matériaux. Les bâtiments concernés n'ont donc pas eu à souffrir de l'inflation des prix. Seule la partie garantie totale a augmenté, s'agissant d'une indexation.

À noter que, pour certains bâtiments comme la bibliothèque Espace 27 septembre, les contrats d'entretien et de garantie totale sont plus anciens. La formule de révision des prix pour la partie relative à l'entretien était identique à celle de la garantie totale et se basait donc aussi sur le coût des matériaux. Étant en présence d'un déséquilibre en défaveur du pouvoir adjudicateur, il a été procédé à une modification de marché, en accord avec les sociétés concernées, afin de limiter le montant de l'indexation.

En ce qui concerne les investissements, nous sommes confrontés à une augmentation moyenne des coûts de l'ordre de 30 %. Ainsi, par rapport à des estimatifs de 2021 de 1 750 euros par mètre carré, les prix reçus s'élèvent à 2 281, voire à 2 400 euros par mètre carré. Tous les estimatifs sont désormais d'office revus à la hausse pour être en adéquation avec le marché.

Pour faire face à l'inflation, l'administration adapte sa programmation de travaux pour rester le plus possible dans l'enveloppe budgétaire consentie tout en réalisant les travaux inéluctables. Cela implique malheureusement de retarder le lancement de certains marchés, mais il y a de toute façon un ralentissement de l'activité faute d'entreprise disponible, en raison de la pénurie de certains matériaux.

Mme Françoise Schepmans (MR). – La surchauffe de prix affecte bien entendu tous les secteurs et il est nécessaire d'adapter la programmation. Je ne peux que déplorer ces conclusions et cette évolution. Par ailleurs, je porterai une attention particulière à la reprise des chantiers, dès que l'embellie aura lieu.

1.9 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Développement de la stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires»

Mme Françoise Schepmans (MR). – La présentation de la stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été annoncée pour le premier trimestre de 2022. L’aboutissement de ce dossier devait être précédé par la réalisation d’études qui incluent notamment les marchés de services concernant les relevés de bâtiments, à réaliser par des géomètres, la modélisation énergétique et l’évaluation patrimoniale des grandes implantations bruxelloises.

Cette stratégie permet une rationalisation des surfaces. Elle poursuit des objectifs de neutralité carbone et introduit de nouvelles façons de travailler. Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l’état d’avancement de ce dossier? Auriez-vous déjà eu l’occasion de présenter cette stratégie immobilière au gouvernement? Le cas échéant, quelles sont ses lignes de force? Quel est le processus de mise en œuvre que vous avez retenu?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Depuis mon entrée en fonction, j’accorde une grande importance aux infrastructures, car celles-ci sont un véritable outil de nos missions publiques et constituent un véritable levier de la transition climatique de notre société.

Concernant la stratégie immobilière globale pour les infrastructures de la Communauté française, un modèle de valorisation et d’intervention type a été développé dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires. Ce modèle a été adapté à l’ensemble du parc immobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette stratégie générique sera présentée au gouvernement dans les prochaines semaines.

Pour les infrastructures non scolaires, les rapports de valorisation des grandes propriétés bruxelloises ont bien été réceptionnés. De même, le travail des géomètres visant à modéliser les bâtiments touche à sa fin. La catégorisation de chaque bâtiment dans le cadre de la performance énergétique est également en voie de finalisation. Les données nécessaires à l’instauration d’une stratégie énergétique sont donc pour la plupart disponibles. C’est un travail de grande ampleur qui se finalise.

Afin de ne pas se limiter à une stratégie immobilière globale théorique et générique, mon administration et mon cabinet travaillent actuellement à l’élaboration d’un plan directeur des implantations administratives qui devra notamment accompagner les propositions en vue du budget initial de 2023. L’objectif est de présenter ce plan directeur à mes partenaires du gouvernement dans les mois qui viennent, avant les vacances ou à la rentrée. Concernant les infrastructures non scolaires, je vous invite, Madame la Députée, à interroger mes partenaires qui

sont chargés de ces bâtiments afin de connaître le calendrier de présentation des plans directeurs.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. La note d’orientation sera donc présentée dans quelques semaines. Ce sera aussi l’occasion de présenter les résultats de la stratégie immobilière pour les infrastructures non scolaires.

1.10 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Absentéisme dans la fonction publique»

M. Yves Evrard (MR). – En juin 2020, Monsieur le Ministre, je vous interrogeais sur l’absentéisme au travail, qui est un phénomène important dans notre pays et touche tous les secteurs d’activité, en ce compris la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce phénomène global est souvent associé à la problématique du burn-out. À ce propos, entre 2015 et 2019, le taux d’absentéisme au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait légèrement augmenté, passant de 6,16 % à 7,37 %. La crise de la Covid-19 n’a certainement pas amélioré la situation.

Par ailleurs, l’absentéisme engendre également des conséquences sur l’organisation du cadre professionnel, notamment avec un risque de charge de travail supplémentaire pour certains agents. La tendance est évidemment de reporter la charge de travail sur les personnes présentes, qui fournissent alors de gros efforts au point de se retrouver dans des situations délicates.

Par le passé, vous aviez évoqué la possibilité d’adopter un certain nombre de mesures afin de faire face à cette problématique. Vous aviez fait état du travail mené par le service de repositionnement de la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH) pour réaliser un accompagnement et rechercher des solutions à travers des trajets de réintégration.

Disposez-vous d’un premier bilan de ces diverses initiatives, notamment à l’aune du contrat d’administration pour la période 2020-2025, qui vise le bien-être au travail et soutient le retour des agents absents de longue durée? Disposez-vous de chiffres actualisés pour 2020 et 2021 pour évaluer l’impact de la crise sanitaire sur le taux d’absentéisme? Quels enseignements en tirez-vous? De nouvelles mesures sont-elles à l’étude pour lutter contre l’absentéisme? Outre le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu’en est-il des organismes administratifs publics (OAP) sur lesquels vous exercez votre tutelle?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Au sein du ministère, le taux d’absentéisme pour raison médicale a légèrement évolué entre 2017 et 2021. Il est passé de 7,37 % en 2019 à 7,22 % en 2020 et à 7,43 % en 2021. Si ces statistiques montrent une légère

fluctuation depuis 2017, nous constatons que la crise de la Covid-19 n'a pas eu pour effet d'augmenter drastiquement les absences pour cause de maladie.

La lutte contre l'absentéisme s'opère tout d'abord par l'application du Code du bien-être au travail. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des trajets de réintégration des personnes en incapacité de travail. En 2021, la direction de la carrière a réceptionné vingt-cinq demandes de réintégration recommandant une solution au sein du ministère et, la même année, treize personnes ont bénéficié d'une telle réintégration.

Pour limiter les risques psychosociaux qui sont, en général, à l'origine d'un certain nombre de maladies de longue durée, le ministère a récemment validé un plan d'action relatif au bien-être psychosocial. Ce plan d'action vise notamment à mieux prendre en charge le phénomène de l'absentéisme et sa prévention. Le plan prévoit ainsi une amélioration de la connaissance des problématiques liées au bien-être et des acteurs ressources par le biais d'actions de communication, d'information et de sensibilisation. Il prévoit également le développement d'outils favorisant le retour au travail, notamment la mise à jour du guide relatif à la maladie.

Par ailleurs, dans le cadre du projet relatif au développement des nouvelles façons de travailler, il est également prévu de diffuser un code de conduite pour l'utilisation des outils numériques qui intégrera notamment le droit à la déconnexion.

Enfin, un marché public pour la désignation d'un prestataire de services chargé du contrôle des absences pour maladie est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, il sera demandé au prestataire désigné de développer un suivi statistique de l'absentéisme. Ce suivi devra permettre la mise en corrélation, bien entendu anonyme, des données médicales et des données des membres du personnel. Ces statistiques permettront le développement d'une politique de prévention interne plus précise.

Au sein de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), le taux d'absentéisme était de 14 % en 2020 et de 10 % en 2021. La crise de la Covid-19 a en effet eu un impact plus lourd sur cet organisme. L'ETNIC instaure diverses mesures visant à lutter contre l'absentéisme: des réunions consacrées à des thèmes particuliers, notamment la santé; la désignation de personnes de confiance; l'organisation d'ateliers relatifs au bien-être; une sensibilisation étendue à tous les collaborateurs de l'ETNIC. Un suivi des indicateurs d'absentéisme est également prévu et la mise sur pied d'une politique de promotion de la santé est en cours.

Compte tenu de sa situation particulière, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) éprouve des difficultés à établir avec précision le taux d'absentéisme en son sein. En fonction de divers éléments portés à ma connaissance, ce taux est

cependant estimé à environ 6 % pour 2020 et 2021. Dans le cadre du développement de sa cellule «Bien-être» et du plan quinquennal de prévention, WBE est attentif à mettre sur pied différents dispositifs destinés à renforcer le bien-être au travail. Il s'agit de minimiser l'absentéisme et les risques liés notamment au burn-out ou encore de se doter des ressources nécessaires à la mise en œuvre de processus d'accompagnement tels que les trajets de réintégration.

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse intéressante. Dans la majorité des cas, la crise de la Covid-19 n'a pas eu d'impact. Comme vous l'avez rappelé, certains taux sont parfois surprenants dans différents services ou OAP. Ainsi, le taux d'absentéisme a atteint les 14 % au sein de l'ETNIC, alors que cet organe opère dans un domaine dans lequel, me semble-t-il, il est possible de privilégier le télétravail. C'est à croire que l'absentéisme est contagieux; c'est probablement une question de virus, quand on parle d'informatique...

Plus sérieusement, la situation montre surtout qu'il convient d'être réellement attentif et de cibler les organismes où les chiffres sont manifestement bien au-delà des moyennes. D'une certaine manière, ces chiffres sont inacceptables, car ils traduisent soit un malaise, soit un autre problème à identifier au plus vite pour le résoudre le plus rapidement possible.

1.11 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Appel à projets “Repas gratuits” 2022-2023»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Depuis le début de la législature, les appels à projets se multiplient concernant les repas gratuits dans l'enseignement maternel et primaire à encadrement différencié. Lors de cette année scolaire, les projets de cantines durables dans les écoles ont été prolongés. Lors de sa séance du 25 mai dernier, le gouvernement a approuvé le lancement d'un appel à projets visant à proposer, en 2022-2023, des repas gratuits, de qualité nutritionnelle et intégrant des critères de durabilité dans les établissements de l'enseignement maternel et du premier degré de l'enseignement fondamental émergeant à l'encadrement différencié.

Monsieur le Ministre, quel sera le montant de cette subvention et quelles seront ses conditions d'octroi? L'éducation au goût et à l'alimentation saine fait-elle partie de ces conditions? Quelles sont les nouveautés de cet appel à projets? Combien d'élèves bénéficieront-ils de ces repas gratuits? Quels sont les objectifs que se fixe le gouvernement en termes de résultats?

Dans cet appel à projets, le caractère local des produits ainsi que les critères de durabilité sont pris en compte. Quels sont ces critères de durabilité? Comment les services prévoient-ils de vérifier le caractère local des produits? Ainsi, un aliment qui passerait par un grossiste wallon pourrait-il être qualifié de local, au risque

de vider complètement le critère local de son intérêt, tant au regard du coût écologique du transport que pour les débouchés ainsi offerts à nos producteurs?

L'importance d'une alimentation saine et accessible à tous ne demanderait-elle pas, à votre avis, de passer d'une dynamique d'appels à projets à un processus structurel, pour que tous les enfants de Fédération Wallonie-Bruxelles aient accès à une alimentation saine et issue de circuits courts, à un prix correspondant aux moyens des familles?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – L'appel à projets vise à proposer des repas gratuits, de qualité nutritionnelle élevée et intégrant des critères de durabilité, et ce, dans l'enseignement maternel et le premier degré de l'enseignement primaire émarquant à l'encadrement différencié, c'est-à-dire l'encadrement classé de 1 à 5. Cet appel à projets est lancé pour deux années scolaires, 2022-2023 et 2023-2024.

Par rapport à l'appel à projets précédent, le système est simplifié. Le principe d'un forfait de 3,50 euros par repas servi est adopté, assorti de l'obligation, pour les implantations déjà bénéficiaires de l'appel à projets précédent, de s'engager dans une démarche de durabilité. Pour les écoles qui ne bénéficient pas de l'appel à projets précédent et qui ne rentrent pas dans une telle démarche, le principe du forfait de 3 euros par repas servi demeure. Ce principe est complété par la possibilité de bénéficier d'une majoration de 50 centimes par repas pour les implantations engagées dans une démarche de durabilité.

Par ailleurs, il sera possible de valoriser des achats de matériel ou des dépenses de personnel rendues nécessaires par la mise en œuvre du dispositif à hauteur de 40 euros par enfant régulièrement inscrit pour les classes concernées par l'appel à projets, au lieu de 20 euros précédemment. Le montant total alloué à cet appel à projets est de 12 millions d'euros.

Les conditions d'octroi restent les mêmes que pour l'appel à projets précédent. Les repas doivent impérativement être gratuits tous les jours de la semaine. Ils doivent être confectionnés dans le respect des normes préconisées par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Ils doivent être équilibrés, sains et systématiquement conçus en fonction des recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Enfin, ils doivent encourager aussi régulièrement que possible la découverte de saveurs variées.

Monsieur le Député, il est impossible de vous dire combien d'élèves bénéficieront de ce projet, mais, en me basant sur la proportion de répondants aux précédents appels à projets, j'estime que plus de 25 000 enfants pourraient être concernés.

En ce qui concerne le contrôle, le pouvoir organisateur doit remettre un rapport d'activité à la direction du développement durable. Ce rapport d'activité doit comprendre une analyse qualitative du déroulement du projet, y compris dans

ses aspects pédagogiques, ainsi que des données quantitatives. Toutes ces analyses se font à l'aune du respect des obligations contenues dans l'appel à projets, que les bénéficiaires doivent évidemment respecter.

En ce qui concerne la pérennisation de l'appel à projets, je vous rejoins complètement. Mon intention est bien de mettre sur pied, d'ici la fin de la législature, un décret qui coule dans le marbre le principe de la gratuité des cantines scolaires pour les écoles de l'enseignement fondamental émergeant à l'encadrement différencié, et ce, évidemment, si le budget le permet.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je me réjouis de votre volonté de pérenniser la gratuité des repas pour tous les élèves. Effectivement, nous devons nous inscrire, au-delà de la dynamique d'appels à projets, dans une dynamique structurelle afin que toutes les écoles bénéficient de ces repas gratuits.

Le deuxième point positif concerne la découverte de saveurs variées en lien avec la pédagogie qui sera adoptée par les pouvoirs organisateurs. Les rapports d'activités devront faire l'objet d'une analyse approfondie, car si l'on veut changer structurellement les réflexes alimentaires des enfants, l'éducation au goût et à la saveur doit faire partie du projet global.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur le contrôle des produits. Certains grossistes fournissent des produits qui ne sont pas locaux et désavantagent ainsi les producteurs locaux. Or, si un produit est fourni par un grossiste wallon, pourra-t-on dire qu'il s'agit d'un produit local? Il conviendra d'être vigilant à cet égard.

Enfin, concernant l'impact de la consommation de viande sur l'effet de serre, il ne s'agit pas d'interdire de proposer de la viande, mais d'en réduire la consommation. Une moindre consommation de viande est censée réduire les risques d'obésité, de maladies cardiovasculaires ou encore de cancers. La coalition socialiste et écologiste de la ville de Paris a expérimenté la baisse de la consommation de viande dans les cantines qui permet de diminuer, d'une façon assez indolore, les émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Audrey Pulvar, adjointe à la maire de Paris, indique aussi que cette baisse de la consommation de viande permet d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour acheter des aliments de meilleure qualité.

1.12 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Utilisation et évaluation du test “Genre”»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Le test «Genre» est devenu une réalité en Fédération Wallonie-Bruxelles et doit être effectué pour les avant-projets de décret du gouvernement. Une fiche type est complétée et jointe au texte décrétoal qui est communiqué au Parlement. Ce test est intéressant: il permet d'identifier et de dénombrer les bénéficiaires de la mesure ou de préciser que ces bénéficiaires ne sont pas identifiables; il vise à cerner si la mesure affecte distinctement les femmes

et les hommes; il qualifie l'impact de la mesure – positif, neutre ou négatif – et justifie succinctement cette qualification; il propose des solutions pour alléger ou compenser l'impact neutre ou négatif des mesures prises sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'ai analysé plusieurs tests réalisés par votre cabinet, Monsieur le Ministre. Ils sont généralement effectués au moment de l'examen de l'avant-projet de décret en première lecture. Serait-il possible d'assurer d'effectuer le test «Genre» plus en amont? Comment ce test est-il effectué au sein de votre cabinet?

Avez-vous déjà fait appel à la Cellule d'appui en genre? Si oui, combien de contacts avez-vous eus avec cette cellule pour les avant-projets de décret que vous avez élaborés depuis le début de la législature? Comment le processus s'est-il déroulé? Quelles améliorations ont-elles été apportées pour réduire les inconnues concernant les bénéficiaires des mesures ou les statistiques différenciées par sexe? Quels sont les besoins de vos équipes ou de l'administration?

Votre équipe ministérielle est-elle toujours accompagnée par la Cellule d'appui en genre? La formation continue est-elle à l'ordre du jour afin d'améliorer constamment la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

La ministre Linard, qui coordonne le *gendermainstreaming*, a chargé le Service de l'évaluation des politiques publiques d'évaluer le test en question. Ce travail, entamé en septembre dernier, est toujours en cours. Il prévoit notamment de mener des entretiens avec les conseillers des différents cabinets et d'envoyer des questionnaires aux utilisateurs du test. Votre cabinet a-t-il été sollicité? Êtes-vous informé de cette démarche d'évaluation? Êtes-vous prêt à prendre les mesures nécessaires pour respecter les recommandations visant à améliorer la qualité du test?

Vos réponses m'intéressent particulièrement, puisque vous êtes en charge du *genderbudgeting*. Vous avez une responsabilité double en la matière!

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mon cabinet suit la procédure classique qui vise à mesurer, lors de son élaboration, l'impact d'un décret en matière de genre. En effet, il procède à la réalisation d'un test «Genre», indispensable avant l'approbation en première lecture d'un avant-projet de décret par le gouvernement. Par ailleurs, de manière générale, mon cabinet prend contact avec la Cellule d'appui en genre lorsque le besoin s'en fait sentir. À ce propos, cette unité a toujours été disponible pour répondre aux diverses sollicitations de mon cabinet.

En outre, une évaluation du test «Genre» est en cours en vue d'envisager une prise en compte plus en amont de la dimension du genre dans les décrets. Toutefois, les questions de genre concernent moins les projets de décret relatifs à la

structure, au pilotage budgétaire, à la comptabilité ou aux finances. En revanche, cette dimension est importante lors de l'élaboration des budgets. À cet égard, la Cellule d'appui en genre prépare une note «Genre», en coordination avec mon cabinet et celui de la ministre chargée des Droits des femmes.

La Cellule d'appui en genre ne dispose pas d'éléments de réponse sur l'évolution des données sexuées pour chaque test «Genre» validé depuis le début de la législature. En effet, le test «Genre» ne permet pas l'extraction des données de manière «intelligente». De fait, à l'heure actuelle, la réalisation de requêtes plus complexes n'est pas opérationnelle. Il est donc essentiel d'évaluer le système utilisé, mais aussi de l'améliorer. L'évaluation en cours mettra en avant certains besoins spécifiques des membres des cabinets. À ce titre, mon cabinet a bien été sollicité dans le cadre de cette procédure menée par le Service d'évaluation des politiques publiques et il a fait part de ses préoccupations. Il va de soi que nous respecterons les recommandations de cette analyse.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – La dernière question et la dernière réponse étaient évidemment rhétoriques: j'imaginai bien que vous alliez bel et bien tenir compte des recommandations, Monsieur le Ministre.

J'aimerais connaître le pourcentage de décrets pour lequel la Cellule d'appui en genre est sollicitée. J'ai bien compris que la Cellule répond présente dès lors qu'elle est sollicitée. Vous dites que les décrets qui concernent directement la gestion budgétaire et la politique budgétaire ne font pas l'objet du test «Genre». Pourtant, ils ont un impact énorme. Il serait intéressant de déterminer avec précision l'impact genré des politiques publiques. Les décrets qui sont de votre responsabilité ont une forte incidence sur les moyens mis en œuvre, mais aussi sur le public potentiellement touché par les mesures.

J'entends aussi que l'évaluation portera notamment sur la possibilité de faire des requêtes plus complexes dans l'outil. C'est évidemment intéressant, car, pour l'instant, la mise en œuvre est artisanale et peu structurée. Une chose est certaine: outre l'évaluation en cours, le rapport de la Cellule d'appui en genre est particulièrement attendu.

2 Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Modes de financement du programme exceptionnel de rénovation des bâtiments scolaires à hauteur d'un milliard» (article 78 du règlement)

M. André Antoine (Les Engagés). – Voici quinze jours, nous avons eu le bonheur de découvrir le rapport de Mme Chantal Dassonville sur le chantier des bâtiments scolaires. Ce rapport prévoit un énorme travail législatif et réglementaire dans le chef du gouvernement sur la base de pistes qui sont contenues dans une note

d'orientation politique rédigée par vos soins, Monsieur le Ministre. Toutefois, il vous faudra organiser simultanément les modes de financement par une première tranche d'un milliard d'euros, en sus du Plan de relance européen.

Dans un premier temps, pour financer ce milliard d'euros, vous avez organisé une hausse importante de l'encours budgétaire à travers le Fonds Écureuil, sans que le mécanisme de financement soit définitivement arrêté à ce jour. Selon la Cour des comptes, votre gouvernement envisagerait la piste d'une capitalisation. Si cette hypothèse devait se confirmer, il vous appartiendra de proposer une réforme de la personnalité juridique du Fonds Écureuil. Confirmez-vous cette piste? Si oui, quel serait le calendrier?

Du point de vue budgétaire, les imputations concernant les crédits d'engagement pour 2022 se font par l'intermédiaire, par exemple, d'une promesse d'apport dans le capital souscrit du Fonds Écureuil réformé; pour les crédits de liquidation, 100 millions d'euros par an seraient disponibles sur une période de dix ans avec une première liquidation en 2023 ou en 2022 pour compenser la perte de 24 % du Plan de relance européen.

Au passage, comment allez-vous financer le différentiel avec les sommes contenues dans le décret du 27 avril 2022 modifiant le décret de la Communauté française du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen dernier?

Sur le plan du système européen de comptes nationaux et régionaux (SEC), l'effet de ces opérations de capitalisation est nul, tant pour le ministère que pour le Fonds Écureuil, puisqu'il s'agit de dépenses neutralisées en code 8. Le solde SEC du périmètre sera toutefois touché lors de la réalisation des dépenses par le Fonds Écureuil. À défaut de disposer d'un plan de réalisation des dépenses pluriannuelles, la répartition de l'impact SEC sur les différents exercices ne peut être estimée. Dans l'hypothèse d'une réalisation intégrale du projet, il s'élèvera à un total d'un milliard d'euros.

Bien que, pour le ministère, ces opérations de capitalisation à hauteur de 100 millions d'euros par an soient neutres en termes SEC, il n'en demeure pas moins qu'elles généreront des besoins de financement au fur et à mesure des appels de fonds. Le recours à l'emprunt avec un endettement corrélatif s'avérera donc nécessaire.

Une autre piste envisagée est celle d'un financement alternatif, comme l'organisation de partenariats public-privé (PPP). Mme Dassonville juge ces PPP plus appropriés pour l'enseignement supérieur et universitaire; ils sont assurément plus longs, plus compliqués et plus coûteux à mettre en œuvre à l'échelle du monde scolaire obligatoire.

Après le programme «*Scholen van morgen*», la Flandre compte lancer un nouveau dispositif doté d'environ un milliard d'euros, baptisé «*Scholen van Vlanderen*»,

visant à rendre climatiquement neutres 120 projets de constructions scolaires à travers son plan de relance.

L'objectif est de décharger les autorités scolaires grâce à une institution financière et à trois sociétés agissant comme partenaires privés. Pour ce faire, il serait demandé aux consortiums d'ouvrir une partie de leur capital à un investisseur privé. Le capital même serait constitué de fonds provenant du consortium et de prêts à long terme contractés auprès de banques, d'assureurs ou d'autres organismes financiers. En outre, le remboursement des prêts ne serait pas garanti par le gouvernement flamand et ne ferait donc pas partie de son empreinte budgétaire. Reconnaissez qu'il s'agit d'un modèle séduisant, mais difficile à concrétiser, sans compter qu'il faudra notamment intégrer une rémunération suffisante des capitaux investis à un moment où les taux d'intérêt remontent. Monsieur le Ministre, jugez-vous qu'il est opportun de s'inspirer de ce modèle ou d'un autre?

Enfin, il reste la piste de collaborations financières avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Envisagez-vous de telles collaborations? Avec quels montants budgétaires? Selon quel calendrier de réalisation? J'avoue être particulièrement sceptique par rapport à une telle collaboration. J'en veux pour preuve qu'il est déjà compliqué d'organiser une Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en commun. Par ailleurs, je n'ai jamais entendu le ministre Dolimont mentionner de telles dépenses dans sa trajectoire financière. Au contraire, il entend réduire son endettement; il n'envisage donc pas nécessairement de vous consacrer des moyens, sous peine d'exiger – ce que d'aucuns espèrent – une régionalisation des bâtiments scolaires.

Je viens ici de traduire le rapport de Mme Dassonville en questions politiques que j'adresse à celui qui l'a commandé, à savoir vous, Monsieur le Ministre. J'espère en tous cas recevoir les premiers éléments de réponse dès aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Il y a un mois, Mme Dassonville nous présentait le rapport final du chantier de rénovation des bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce rapport était attendu avec impatience.

Je tiens à nouveau à vous remercier, Monsieur le Ministre, pour le suivi et la transparence dont vous avez fait preuve tout au long de ce processus. Les moyens dégagés sont historiques: le mécanisme pluriannuel financera ce chantier à hauteur d'un milliard d'euros. Par ailleurs, le Plan de relance européen financera la rénovation des infrastructures scolaires, puisque le plan d'investissement prévoit 269 millions d'euros de subventions pour permettre aux écoles de Wallonie et de Bruxelles de relever les défis climatiques, numériques et pédagogiques; grâce à un effet de levier, ce montant sera porté à 400 millions d'euros. Ce mécanisme et cette enveloppe budgétaire ont été gravés dans le marbre dans le décret du 27 avril 2022.

Notre volonté est évidemment de voir ce chantier financé en priorité par les pouvoirs publics, sans pour autant refuser les partenariats privés. Néanmoins, nous devons éviter les positions de principe et étudier toutes les pistes, sans tabou. Monsieur le Ministre, nous vous faisons entièrement confiance sur ce point. Je tiens tout de même à rappeler que le rapport a été présenté il y a quatre semaines. Dès lors, il est peut-être prématuré d'avoir un débat de fond sur les orientations que vous souhaitez prendre. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les montants débloqués représentent un investissement pour l'avenir de nos enfants, ce qui constitue une priorité absolue pour le groupe PS.

Quelles sont les prochaines échéances dans ce dossier? Envisagez-vous la piste d'une collaboration avec les Régions?

M. le président. – La parole est à M. Evrard.

M. Yves Evrard (MR). – Je remercie MM. Antoine et Sahli pour leurs interpellations et questions. Je fais mienne une bonne partie d'entre elles également. Il était assez logique que je me joigne à l'interpellation, tant cette problématique des bâtiments scolaires est importante. C'est probablement le défi de la législature! Effectivement, le rapport qui nous a été présenté constitue une base de travail intéressante. En soi, ce n'est pas une finalité. L'objectif est d'avancer concrètement dans les différentes pistes suggérées et identifiées dans le rapport, notamment en qui concerne les outils et les programmes de financement.

Monsieur le Ministre, je veux revenir sur un élément sur lequel je vous ai déjà interrogé. M. Antoine a parlé tout à l'heure de la rationalisation de la CADA. Concernant les sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS), il y a un pas à franchir avec la Wallonie. Nous devons trouver une solution rationnelle et définitive à ce sujet. En tout cas, il faut une solution qui simplifie le dispositif.

Je suis content que mes collègues rappellent la problématique du mécanisme de financement alternatif. Au-delà des idéologies personnelles, chacun sait que le défi est colossal. Si la Flandre y arrive, je ne vois pas pourquoi la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'en seraient pas capables. Il est primordial d'identifier des cibles qui permettraient de mettre en œuvre ce mécanisme. Les besoins sont importants et demandent de la créativité.

En mai dernier, vous aviez annoncé et confirmé que votre administration travaillait sur une note méthodologique. Qu'en est-il? Quand présenterez-vous des éléments précis de cette note? Avez-vous déjà eu une discussion avec vos collègues du gouvernement pour fixer les échéances, les objectifs, les priorités?

Par ailleurs, je souhaiterais vous poser trois questions plus précises.

Qu'en est-il de la nécessité et de l'obligation de déposer des modifications décrétales et réglementaires pour entamer cette dynamique?

Où en sommes-nous par rapport à l'avenir et à l'évolution du Fonds Écureuil «revu et corrigé»? Le Fonds Écureuil a été doté de crédits d'engagement d'un milliard d'euros. En 2023, les crédits de liquidation seraient de l'ordre de 100 millions d'euros.

Enfin, ma troisième question concerne la situation actuelle. Les appels à projets ont été rentrés en fin d'année et un premier tri a été opéré dans le cadre du Plan de relance européen. Où en est le processus de sélection? Les établissements qui ont retenu l'intérêt de l'administration ont-ils déjà été contactés? Où en est le processus?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – À propos du calendrier du chantier des bâtiments scolaires, mon intention est de présenter une note d'orientation globale au gouvernement avant les vacances d'été. Cette note reprendra les orientations temporelles pour la réforme des fonds actuels, la mobilisation la plus rapide possible du budget d'un milliard d'euros et la réforme des SPABS. Ces balises générales nous permettront d'entamer la rédaction du nouveau texte censé encadrer les nouveaux mécanismes. Cette rédaction prendra encore du temps et nous tenons à rédiger cette note avec la pleine collaboration des acteurs de terrain. Je ne tiens donc pas à fixer des échéances précipitées qui déboucheraient sur un travail bâclé, car ce dossier est trop important et structurant. Mon intention est bien d'avancer. Vous comprendrez donc aisément que je ne peux pas encore apporter de réponse précise à l'ensemble de vos interrogations.

Je tiens cependant à vous faire part des éléments de réflexion qui nourriront cette note. La piste de la mobilisation du budget d'un milliard d'euros au travers du Fonds Écureuil réformé garde ma préférence. La piste de la capitalisation est à l'étude, au même titre que d'autres pistes plus aisées qui permettent d'éviter une réforme structurelle du Fonds Écureuil. Mon objectif est de trouver la meilleure manière de mobiliser ces moyens sans compliquer inutilement le mécanisme.

Concernant la compensation de la diminution des fonds européens, il est beaucoup trop tôt pour me positionner. Dans les prochains jours et avant la fin de ce mois, nous allons en effet octroyer 269 millions d'euros de subvention. Toujours est-il que les dossiers d'infrastructures présentent un risque d'abandon en cours de processus, ce qui est impossible à anticiper. Normalement, je devrais envoyer aujourd'hui ou demain la liste à la Commission inter-caractère (CIC). Dès que j'aurai reçu l'avis de la CIC, j'espère que le gouvernement prendra sa décision.

Je ne peux pas déterminer le montant qui devra être réellement versé aux pouvoirs organisateurs lauréats; la compensation devra porter sur la différence entre les montants perçus de l'Europe et les montants réellement versés aux pouvoirs organisateurs. Ce n'est qu'à la fin de l'investissement que sera connu le montant à compenser.

Vous faites remarquer à raison que ce chantier devra être financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et que ce financement alourdira notre dette. Je suis cependant convaincu qu'il s'agit d'une bonne dette, car elle permet de réaliser des investissements pour le bien-être des élèves. Qu'y a-t-il de plus important?

Comme vous l'avez dit, les financements alternatifs sont une autre piste à explorer pour nos écoles. Un projet pilote est d'ailleurs en cours dans notre Fédération.

S'agissant de savoir si je pourrais m'inspirer du projet flamand, je signale que la situation en Flandre n'est pas similaire à la nôtre. Chaque entité doit trouver le modèle qui lui convient, et ce, en fonction de son parc immobilier et de ses finances. Nous devons donc trouver notre propre modèle, soit par la constitution de *clusters* pour lancer des marchés globaux avec financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit par les contrats de performance énergétique (CPE) classiques, soit par les structures régionales existantes, soit à travers d'autres montages. Ma principale préoccupation est que ce modèle convienne aux opérateurs de notre entité, et non pas à ceux du Nord du pays. Il est certain que toutes les pistes de financement doivent être explorées au regard des défis. Avoir nos propres modèles nous permettra aussi de garantir un plus grand contrôle sur le marché et la nécessaire concurrence entre les entreprises.

Je partage vos considérations sur le monopole qui pourrait se constituer autour de PPP volumineux. Je serai donc attentif à ce que l'ensemble des acteurs concernés aient accès à des marchés de ce type.

Concernant la concertation avec les Régions, plusieurs contacts ont déjà été pris afin d'instaurer de véritables collaborations, sur le plan tant opérationnel que financier. Ces contacts se poursuivront lors de la rédaction des nouveaux textes afin de veiller à ce que nos mécanismes et ceux des Régions soient complémentaires. Le défi est trop important pour que nous n'associons pas nos forces pour le relever.

Enfin, j'en viens au calendrier de mise en œuvre des premiers projets. Pour lancer et attribuer rapidement les premiers financements, mon objectif est d'octroyer les premières promesses de subventions en 2023. La réalisation physique des projets prendra plus de temps. Sans connaître les chantiers qui seront concernés, il est trop tôt pour fixer un calendrier. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de ces différents dossiers.

M. André Antoine (Les Engagés). – J'aurais souhaité en apprendre davantage, mais je sais d'ores et déjà que vous n'aurez pas assez d'argent. J'ai bien entendu la réponse que vous avez donnée à Mme Schepmans; vous avez mentionné une progression de 30 % du coût des matériaux. Sur un montant de 269 millions d'euros, il vous en faudrait donc 90 millions de plus. Par rapport au milliard d'euros, la compensation correspond à 300 millions de plus! L'équation va donc se complexifier, alors que l'urgence et la nécessité ne sont plus à discuter.

3 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

3.1 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «État des infrastructures de l'Athénée royal de Rixensart»

M. Nicolas Janssen (MR). – J'ai récemment été interpellé quant à l'état des bâtiments de l'Athénée royal de Rixensart, qui requièrent des interventions prioritaires. La stabilité de l'un d'entre eux serait même menacée. Cette situation perdure depuis plusieurs années déjà et des interventions sont à prévoir au plus vite sur au moins une partie des bâtiments de l'établissement. En outre, une mise en conformité des bâtiments aux normes énergétiques en vigueur est également nécessaire.

Monsieur le Ministre, à quelle hauteur s'élèvent les budgets estimés dans la programmation des investissements pour cet établissement? Ce montant est-il toujours d'actualité ou est-il appelé à évoluer? Les devis ont-ils été actualisés? Au vu de la hausse et de la volatilité actuelle des prix des matériaux, une rénovation complète est-elle encore envisageable? Une autre solution, telle qu'un déménagement vers un autre site, est-elle envisagée? Comme vous pouvez l'imaginer, les rumeurs à ce sujet vont bon train.

Par ailleurs, dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé, le 1^{er} octobre 2021, un vaste plan qui permettra d'investir environ 400 millions d'euros dans les bâtiments scolaires. L'objectif principal de ce plan est l'accélération de la transition énergétique des bâtiments scolaires. Un dossier a-t-il été introduit pour les bâtiments de l'Athénée royal de Rixensart dans le cadre de l'appel à projets lancé en décembre dernier? Savez-vous si des subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments (UREBA) ont été sollicitées pour soutenir la rénovation de l'établissement? Au vu de la situation très précaire des infrastructures et de ses incidences sur la vie de la communauté scolaire, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le bâtiment C de l'Athénée royal de Rixensart fait en effet depuis quelques années l'objet d'un suivi attentif par le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) quant à sa stabilité. Ce suivi se base sur de nombreux rapports d'expertise qui ont mené à diverses interprétations.

Les premières études de stabilité relatives à ce bâtiment datent de l'année 2000 et ont débouché sur des travaux en 2004 et 2007. D'autres études, plus récentes, datant de 2011 et 2013 ont ensuite préconisé des travaux qui se sont déroulés dans

le courant de l'année 2014. Peu après, un diagnostic a fait état d'un défaut de remplissage du béton structural des façades et demandé l'auscultation des bétons des éléments de façade pour faire un inventaire des problèmes. Les travaux se sont déroulés en 2019. Enfin, en 2021, un audit structural relatif aux façades en béton, basé sur des analyses physico-chimiques a dénoncé des problèmes plus lourds à traiter et débouchant sur une nouvelle campagne de prise d'échantillons et d'essais en laboratoire actuellement en cours.

Jusqu'à présent, il a donc été remédié aux différents problèmes de stabilité au fur et à mesure de leur apparition. Des réparations de la structure ont déjà été effectuées et des mesures conservatoires ont bien été prises pour la sécurité des occupants du bâtiment.

Cependant, vu le nombre et le type d'interventions structurelles déjà réalisées, et à la suite du dernier rapport d'expertise et du diagnostic des façades en béton, il apparaît que l'option initiale, qui consistait à renouveler l'enveloppe budgétaire, ne sera probablement pas suffisante. Des travaux de rénovation lourde, voire de démolition et reconstruction partielle seront vraisemblablement nécessaires. Dès lors, il a été décidé de faire réaliser une étude complémentaire de la stabilité sur l'ensemble du bâtiment C par un ingénieur en stabilité. Ce marché est en cours de passation. Sur la base des conclusions, le Service général des infrastructures scolaires du réseau d'enseignement organisé par WBE déterminera avec précision les besoins de rénovation pour ce bâtiment.

La recherche d'alternatives pour l'hébergement des locaux de l'enseignement secondaire est également en cours, mais aucune piste n'a été dégagée à ce jour. Puisqu'il sera très probablement nécessaire de réorienter le projet relatif au bâtiment C vers, au moins, une rénovation lourde, le budget programmé depuis 2018, qui était d'environ 2,2 millions d'euros, devra effectivement être réévalué à la hausse.

Les estimations actuelles des études et des travaux s'élèvent à 8 118 000 euros, TVA comprise. Étant donné que les études sont toujours en cours et au regard des délais imposés par la FRR, il n'était pas envisageable d'introduire une candidature pour ce dossier.

Une subvention UREBA a néanmoins été sollicitée et octroyée: elle s'élève à 500 000 euros. Ce montant couvrira une partie des travaux. Des financements complémentaires devront évidemment être identifiés pour le surplus. Dans l'attente, l'administration continue de suivre l'évolution de l'état du bâtiment C et de prendre les mesures conservatoires nécessaires pour poursuivre l'utilisation de ce bâtiment dans les meilleures conditions possibles.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de ces informations. Je vous remercie également d'avoir rappelé l'historique assez lourd de ce bâtiment et les besoins actuels, et d'avoir précisé l'étude

complémentaire qui est en cours. Je retiens que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est orientée vers une rénovation lourde en débloquent un budget conséquent de plus de 8 millions d'euros.

3.2 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Subventions exceptionnelles relatives aux bâtiments scolaires sinistrés par les inondations du mois de juillet 2021»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Dans le budget de 2022, le gouvernement a prévu un montant de 20 millions d'euros à titre de subventions exceptionnelles pour les bâtiments scolaires sinistrés par les terribles inondations de juillet 2021. À l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 25 mai 2022 figurait l'adoption en première lecture d'un avant-projet d'arrêté exécutant les articles 23 et 25 du décret-programme du 15 décembre 2021 portant diverses dispositions accompagnant le budget 2022. Ces articles prévoient que le gouvernement arrête le taux de financement et fixe les modalités d'introduction et de liquidation des dossiers. L'ordre du jour prévoyait également l'adoption d'un projet de circulaire relative à la procédure d'octroi de subventions exceptionnelles pour couvrir les coûts de maintien de l'offre d'enseignement à la suite des inondations.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous présenter l'avant-projet d'arrêté et le projet de circulaire? Quels sont les frais éligibles à ces subventions exceptionnelles? Le coût de la location de containers, qui n'est pas indemnisé par l'assurance, est éligible jusqu'au 15 juillet 2022 au plus tard. Que pensez-vous d'allonger ce délai afin de tenir compte des réalités de terrain dont vous avez pu vous rendre compte en visitant certaines écoles sinistrées de la région de Verviers?

En vertu de l'article 24 du décret-programme, la date limite d'introduction des dossiers à charge du présent dispositif est le 30 juin 2022. Avez-vous déjà reçu des demandes? Si oui, pour quel montant total? Compte tenu du retard pris dans l'adoption des textes, avez-vous prévu de reporter cette date butoir pour permettre aux écoles de disposer du temps nécessaire pour introduire leur dossier? Les écoles ont été sinistrées à des degrés divers. Comment comptez-vous prioriser leurs demandes? Quand les subventions seront-elles liquidées?

Le budget de 20 millions d'euros ne couvrira pas l'ensemble des demandes des écoles sinistrées. En effet, ni les frais des travaux de rénovation, de démolition ou de reconstruction ni ceux dédiés au maintien de l'offre d'enseignement avant et pendant les travaux ne sont éligibles pour ces subventions exceptionnelles.

Compte tenu du délai très court entre les inondations de juillet 2021 et la date limite du 31 décembre 2021, beaucoup d'écoles sinistrées n'ont pas eu le temps ou les moyens d'introduire leur demande dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

Le budget de 20 millions d'euros de subventions exceptionnelles est-il définitif ou pourrait-il être augmenté? De quel montant? Nonobstant l'objectif du gouvernement de réformer les outils de subvention des travaux dans les bâtiments scolaires, en ce compris le programme prioritaire de travaux (PPT) qui souffre d'un certain nombre de difficultés dans sa mise en oeuvre, pouvez-vous indiquer si la procédure d'extrême urgence du PPT est adaptée aux écoles sinistrées par les inondations? Avez-vous connaissance du nombre de dossiers concernés dans ce cadre? Qu'a-t-il été prévu pour faciliter la gestion sans délai des demandes de subventions et prévenir les éventuels écueils?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Effectivement, le gouvernement a validé en première lecture l'avant-projet d'arrêté exécutant les articles 23 et 25 du décret-programme du 15 décembre 2021, ainsi que la circulaire à l'intention des pouvoirs organisateurs.

L'arrêté et la circulaire prévoient un mécanisme d'octroi de financements exceptionnels couvrant 80 % du coût restant à charge des pouvoirs organisateurs après intervention de l'assurance ou d'autres mécanismes d'aide. Les dépenses éligibles sont l'ensemble des travaux de rénovation et d'aménagement ayant permis le maintien de l'offre d'enseignement de même que la remise en état des infrastructures et le remplacement ou la réparation du mobilier et du matériel endommagé. Les différents services et locations auxquels les pouvoirs organisateurs ont dû faire appel sont également concernés.

Par rapport au budget et à la détermination de dossiers prioritaires, tout d'abord, le budget disponible est de 25 millions d'euros, et non 20 millions. Par ailleurs, nous n'accorderons pas de priorité, car tous les dossiers seront financés. Il serait inacceptable pour moi qu'un pouvoir organisateur ne soit pas aidé à la suite des terribles événements de l'été dernier. Les dégâts totaux sont estimés à 60 millions d'euros et l'intervention moyenne des assurances en couvrirait 50 %, d'après mes informations. Avec un taux d'intervention fixé à 80 %, nous parviendrions donc à couvrir l'ensemble des demandes avec les 25 millions d'euros susmentionnés.

Quant aux délais, ces derniers ont été reportés, dans la circulaire, au 30 juin de l'année prochaine. Les délais initiaux étaient en effet trop courts pour que l'ensemble des pouvoirs organisateurs puissent introduire leurs dossiers, notamment en raison des délais des assurances. Le décret sera évidemment modifié en conséquence.

À ce jour, nous n'avons pas encore reçu de demande, ce qui est normal: la circulaire a été publiée il y a quelques jours seulement.

Tout comme le premier mécanisme d'avance introduit dans les jours qui ont suivi les inondations, le mécanisme a été pensé pour ne pas alourdir la surcharge administrative des pouvoirs organisateurs déjà suffisamment occupés à gérer les crises successives. Les dossiers seront soumis sur la base d'un formulaire type et l'ensemble des documents de marché ne devront pas être communiqués, mais simplement mis à disposition de l'administration en cas de besoin. Nous essayons de simplifier les choses pour aider les pouvoirs organisateurs.

Le processus de liquidation a également été facilité. La liquidation se fera en deux tranches au plus afin de ne pas imposer aux pouvoirs organisateurs de signaler chaque état d'avancement des travaux.

Les dossiers de plus grande ampleur nécessitant un permis d'urbanisme seront traités selon d'autres modalités, car ils posent d'autres questions: la zone est-elle reconstructible? Qu'en est-il des mouvements de population? Les travaux envisagés sont-ils uniquement liés aux inondations? Dès lors, ces travaux nécessitent un traitement particulier et plus approfondi pour lequel un mécanisme spécifique doit être créé. Le financement est moins urgent pour ces dossiers qui sont soumis à un permis d'urbanisme et qui prendront plus de temps.

Le PPT n'était clairement pas approprié pour réagir aux inondations, car celui-ci implique beaucoup de contraintes: un budget annuel, des plafonds d'intervention par dossier ou encore des taux d'intervention qui ne sont pas prévus pour soutenir des pouvoirs organisateurs ayant subi une catastrophe naturelle imprévisible. Évidemment, je ne manquerai pas de vous faire un état des lieux des dossiers introduits d'ici quelques mois.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Près d'un an après les inondations, beaucoup d'écoles se trouvent encore dans l'incertitude à propos de leur rénovation ou reconstruction. Certaines craignent de devoir continuer à occuper des containers pendant des mois, voire des années. Cette situation n'est évidemment pas idéale sur le plan pédagogique ou pour le bien-être des élèves et des équipes enseignantes; de surcroît, l'impact financier est également problématique. Étant conseillère communale à Verviers, je vous assure que la location des containers coûte très cher. Il est positif que vous ayez allongé d'un an le délai d'éligibilité de ces frais, mais je ne pense pas que toutes ces écoles seront reconstruites d'ici là. Le problème risque donc de ressurgir et vous devez y rester attentif. Pour les dossiers de plus grande ampleur, le second mécanisme qui sera créé est effectivement urgent pour éviter de continuer à louer des containers à fonds perdu.

3.3 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Problèmes d'infrastructures de l'Athénée royal Uccle 2»

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, comme vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte lors d'une visite de terrain menée au début de la légi-

slature, les infrastructures de l'Athénée royal Uccle 2 sont soumises à d'importants problèmes qui ont des répercussions sur l'ensemble de la communauté scolaire. En 2019, il pleuvait dans les classes. En 2020, vous avez mentionné qu'un budget de 345 000 euros avait été validé et que les plans des travaux étaient terminés. En novembre 2021, les élèves ont été obligés de garder leur manteau en classe en raison d'un problème de chauffage. Vous avez rappelé que les travaux seraient exécutés durant l'année scolaire 2021-2022, en concertation avec l'établissement.

Cependant, il me revient que l'établissement ne serait toujours pas sécurisé et que les chaudières ne seraient pas opérationnelles. Depuis deux ans, l'établissement serait alimenté par une chaudière mobile externe et les travaux de réfection des sols des différents bâtiments ne seraient pas encore terminés. Ayant été interpellé à ce sujet, je vous adresse donc les préoccupations des membres du personnel de l'école.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement des différentes mesures décidées dans ce dossier? Quel est le calendrier prévu pour la fin du chantier? Des difficultés auraient-elles ralenti ou interrompu certaines parties du chantier? Les membres de la communauté scolaire sont-ils régulièrement informés de l'état d'avancement des travaux? La situation semble susciter certaines incompréhensions au sein des équipes concernées. Enfin, un dossier a-t-il été introduit pour cet établissement dans le cadre de l'appel à projets du plan d'investissement dans les bâtiments scolaires?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la situation de l'Athénée royal Uccle 2 fait l'objet d'une attention particulière de notre part. Le calendrier initialement prévu pour la rénovation des toitures et l'intérieur du bâtiment B3, ainsi que la sécurisation du site, a été indirectement touché par des perturbations sur d'autres chantiers en cours. Par ailleurs, la découverte de matériaux amiantés collés sur les tôles de la couverture de toiture a également généré un délai plus important.

Concernant la toiture, le cahier spécial des charges est en cours de finalisation et sera publié cet été. Le marché relatif à la sécurisation du site et à la rénovation du bâtiment sera publié à l'automne et celui relatif aux installations de chauffage a été attribué en 2021. Le premier lot concerne le remplacement des chaudières et de tous les éléments de la chaufferie. Le second lot a trait au remplacement des collecteurs et à une mise à niveau des tableaux électriques. Les travaux du premier lot ont débuté au mois d'octobre 2021, mais le chantier a pris du retard à cause de la pénurie de matériaux. Il est cependant en cours de finalisation. Les chaudières seront donc opérationnelles pour l'hiver prochain. En ce qui concerne

le second lot, des travaux d'enlèvement d'amiante doivent être effectués préalablement; ils se dérouleront du 26 juillet au 5 août prochains. L'ouvrage relatif au chauffage aura lieu dans la foulée.

Aucun dossier n'a été introduit dans le cadre du Plan pour la reprise et la résilience, au regard de la nature des projets qui peuvent y prétendre et des délais contraignants qui le sous-tendent.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces précisions et pour l'attention particulière que vous avez accordée à ce dossier. Je comprends que la présence de matériaux amiantés et la pénurie de matériel ont retardé l'ensemble du dossier. Ces difficultés seront résolues, pour la plupart, l'hiver prochain. Je m'en réjouis.

3.4 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «État du chantier à l'Athénée royal La Brise»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Conformément aux instructions données par votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, le Service général des infrastructures scolaires de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avait émis un avis de marché en juin 2018 concernant des travaux de démolition et de reconstruction d'une infrastructure destinée à accueillir 450 élèves sur le site de l'Athénée royal La Brise. La notification du marché de services avait été réalisée en décembre 2019. Le calendrier prévisionnel prévoyait le dépôt du permis d'urbanisme pour le mois de décembre 2020, l'entame du chantier dès le mois de mars suivant et, compte tenu des délais estimés à entre 250 et 300 jours, la mise à disposition du nouveau bâtiment pour l'automne 2022. J'ai toutefois appris l'an dernier que cette dernière étape aurait probablement lieu à la rentrée scolaire de 2023.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous dresser un état des lieux de l'évolution de ce dossier? Les différentes formalités administratives ont-elles été accomplies? Les concertations et les réunions d'information avec les riverains ont-elles été positives? Le chantier a-t-il commencé? L'estimation du délai final est-elle toujours d'actualité? D'après les informations en votre possession, un dossier aurait-il été introduit dans le cadre de l'appel à projets relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires? Enfin, de manière générale, quelles sont les prochaines étapes du projet?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les demandes d'autorisation, à savoir le permis d'urbanisme et le permis d'environnement, avaient été introduites à la fin de l'année 2020. Le permis d'urbanisme a été octroyé en date du 13 octobre 2021. Préalablement, une réunion d'information destinée aux riverains avait été organisée avec la commune. La commission de concertation de la commune a remis son avis et une réunion de projet a eu lieu avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Le permis d'environnement devrait être octroyé dans les semaines qui viennent, le chantier pouvant démarrer avant son obtention.

Le lot n° 1 du marché de travaux, reprenant l'ensemble des travaux, sauf les abords et les menuiseries intérieures, a été notifié au mois d'avril 2022. Les autres lots concernant les menuiseries intérieures et les abords seront notifiés sous peu. Le chantier doit débiter à la date du 20 juin 2022. La durée prévue pour les travaux est de 600 jours calendrier. Par conséquent, les travaux se termineraient au début de l'année 2024.

Par ailleurs, une candidature concernant ce dossier a effectivement été introduite lors de l'appel à projets relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires.

Mme Françoise Schepmans (MR). – L'inauguration pourrait donc avoir lieu en janvier 2024. C'est un dossier qui suscite une certaine impatience: durant trois législatures, les ministres responsables ont souhaité faire avancer les choses. J'espère que ce projet se concrétisera durant la présente législation. Quoi qu'il en soit, ce sera une nouvelle tout à fait positive, qui répondra à l'attente des élèves et des parents.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Maisons d'hébergement des jeunes âgés de 18 à 25 ans», de Mme Alice Bernard, intitulée «Suite du chantier des bâtiments scolaires», de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «État de délabrement interpellant des écoles supérieures des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Alda Greoli, intitulée «Exposition pour dénoncer l'état du Conservatoire royal de Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h15.*